



Département des Ardennes
COMMUNE DE FUMAY



D' **URBANISME**

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du **25 juin 2020**, approuvant
le Plan Local d'Urbanisme
(Transformation du POS en PLU).

Cachet de la mairie et signature du Maire:

Mathieu SONNET

Approuvé le : 25.06.2020



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 avenue Philippoteaux
08200 SEDAN
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	

COMPOSITION GÉNÉRALE DU DOSSIER DE P.L.U. APPROUVÉ

Numéro d'ordre	DÉNOMINATION DE LA PIÈCE	Abréviation
1	RAPPORT DE PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTAL	
1A	RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	R.N.T.
1B	ANNEXES AU RAPPORT DE PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTAL	
2	PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES	P.A.D.D.
3	ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	O.A.P.
4	RÈGLEMENT	
4A	RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT	
4B	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/10 000 ^{ème} <i>Ensemble du territoire</i>	
4C	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/2 500 ^{ème} <i>Centre-ville et Le Charnois</i>	
5	ANNEXES	
5A	ANNEXES - DOCUMENT ÉCRIT	
5B	PLANS SCHÉMATIQUES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE	
5C	PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	
5D1	PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE : ensemble du territoire	S.U.P.
5D2	PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE: zone urbaine	S.U.P.
5E	PLAN ANNEXES - INFORMATIONS DIVERSES – Échelle graphique	
5F	TAXE D'AMÉNAGEMENT	
5G	PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS : Meuse Aval	P.P.R.i.
6	AUTRES PIÈCES DU DOSSIER	
6A	PORTER À CONNAISSANCE DE L'ÉTAT	P.A.C.
6B	AVIS ET ARRÊTÉ RENDUS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE P.L.U. <i>(avant l'enquête publique)</i>	
6C	ENQUÊTE PUBLIQUE : RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR	
6D	CODE DE L'URBANISME : TABLEAUX DE CORRESPONDANCE DES ANCIENNES ET NOUVELLES RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	
6E	NUANCIER ET GUIDE D'UTILISATION DES COULEURS DU PNRA	
7	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LE PLU	

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques du règlement** (pièces n°4B et 4C) la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé.
- Consulter **le règlement écrit** (pièce n°4A), pour connaître les règles définies dans la zone concernée.
- En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec les **orientations d'aménagement et de programmation** (pièce n°3).
- Vérifier sur **les plans des servitudes d'utilité publique** (pièces n°5D1 et n°5D2), **et sur le Plan de Prévention des Risques d'inondations** (pièce n°5G), si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant **dans le document écrit** (pièces n°5A et n°5G).
- Vérifier sur **le plan d'informations diverses** (pièce n°5E), si votre terrain est aussi concerné par des zones ou périmètres spécifiques.
- Consulter la délibération jointe au dossier (pièce n°5F) et la mairie de Fumay, pour connaître les décisions prises en matière de **taxe d'aménagement**, susceptibles d'évoluer.
- Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants ou projetés (pièces n°5B et 5C).
- Consulter **le rapport de présentation et le P.A.D.D.** (pièces n°1 et n°2) pour toute information complémentaire, **ainsi que les autres pièces du dossier.**